

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 15 juin 2018</b>	<b>N° 2018-350</b>

Convocation du 8 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 15 juin 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Patrick BOBET  
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean-François EGRON  
Mme Emmanuelle AJON à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Nicolas BRUGERE à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

**EXCUSE(S) :**

Monsieur François JAY.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Maribel BERNARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30  
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 11h30  
M. Michel POIGNONEC à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h55  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 12h00  
M. Alain SYLVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 15 juin 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b>N° 2018-350</b>

---

**Contrat local de santé (CLS) - Poste de chargé-e de mission - Subvention - Décision - Autorisation**

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**L'avancée de l'élaboration du contrat local de santé de Bordeaux Métropole**

Bordeaux Métropole est engagée dans un Contrat local de santé (CLS) à l'échelle métropolitaine depuis le 26 juin 2015.

La phase d'élaboration de la stratégie du CLS a ainsi été finalisée. Un accord cadre a été formalisé et validé en conseil du 19 mai 2017.

La phase d'élaboration du plan d'action démarrée en septembre 2017 devrait être achevée à la fin du premier semestre 2018 et la mise en œuvre des 32 actions prévues sur la durée du CLS, s'enclenchera dès lors, se traduisant donc par une charge de travail accrue pour le service.

Dans ce contexte, il a été proposé de recruter un-e chargé-ée de mission à mi-temps, en appui de la coordinatrice du CLS, de septembre à décembre 2018.

**L'accompagnement du CLS de Bordeaux Métropole par l'Agence régionale de santé (ARS)**

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) accompagne 35 contrats locaux de santé sur la Région Nouvelle-Aquitaine que ce soit en création ou en renouvellement. C'est une de ses priorités.

L'action du CLS métropolitain est en cohérence avec les politiques publiques de l'ARS (plan régional santé, plan régional santé environnement) et de Bordeaux Métropole : plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie (plan climat air énergie territorial) et politique de la ville (volet santé du contrat de ville).

L'agence régionale de santé soutient particulièrement le CLS de Bordeaux Métropole de par l'ampleur de la population ciblée sur le territoire et particulièrement sa population vulnérable. La vocation du CLS est en effet de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'ARS s'est engagée dans l'accord cadre à mettre prioritairement « à disposition des signataires du CLS des services d'appui, internes à l'ARS ou via des opérateurs financés à cet effet, en matière d'observation, de conduite de projet et de formation ». Son engagement consiste également à « inviter les opérateurs financés sur le territoire concerné à orienter une partie de leurs moyens vers les actions du projet local de santé métropolitain ».

De surcroît, l'ARS accompagne spécifiquement et financièrement les équipes d'ingénierie dédiées à la coordination du CLS, ceci à hauteur de 15 000€ par an pour un temps plein, pour en garantir la mise en œuvre.

### **L'engagement de Bordeaux Métropole**

Le rapport au bureau n°30815 en date du 11 février 2016 relatif à la définition d'une nouvelle stratégie « haute qualité de vie » précise les enjeux de Bordeaux Métropole en matière de transition énergétique, écologique et de développement durable.

Bordeaux Métropole s'est engagée pour sa part à « intégrer durablement la coordination du contrat local de santé et l'animation du projet métropolitain de santé au sein de ses services (...) ».

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST) du 21 juillet 2009, article L1434-17 relatif à la création des contrats locaux de santé, visant à mettre en cohérence le projet régional de santé et les démarches locales ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, article L5217-2, modifié par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 – art.11, élargissant les compétences des métropoles, en particulier en matière de politique de la ville et en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie ;

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2015/55 du 26 juin 2015 relative à la convention cadre du contrat de ville, dont son volet « santé » ;

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2017/345 du 19 mai 2017 relative à la signature de l'accord cadre du Contrat local de santé métropolitain,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2017/493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie et le plan climat air énergie territorial;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que l'accompagnement financier de l'ARS pour le Contrat local de santé métropolitain est conforme aux engagements réciproques des deux signataires et concourt à la mise en œuvre du plan d'action du CLS,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à exécuter toutes les démarches et formalités nécessaires à la perception de la subvention de l'ARS pour l'exercice 2018, en soutien d'un poste de chargée de mission « animation du CLS » ;

**Article 2** : d'imputer la recette de subvention à venir d'un montant global de 3 400€ de l'ARS Nouvelle-Aquitaine au chapitre 74, article 74788, fonction 020 du budget principal CDR GBB de l'exercice 2018 ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 juin 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>25 JUIN 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>25 JUIN 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p>
---	---